Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 023-212316806-20230228-20230722-DE

COMMUNE DE SARDENT
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/07

L'an deux mil vingt-trois, le 28 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12
Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Fanny CADILLON-LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET
Etaient absents et excusés : Mmes Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, Ms Régis GUYONNET, Mme Alice DEHUREAUX donne pouvoir à M Thierry GAILLARD
Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

Objet : Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services n°2022-01-05 – Lot 05 MENUISERIE INTERIEURE BOIS (annule et remplace suite erreur matérielle)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121.29
Vu l'article L2194-1°2 du code de la commande publique précisant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie règlementaire, lorsque [...] des services supplémentaires sont devenus nécessaires.
Vu l'article L2194-3 du code de la commande publique précisant que les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.
Vu l'article R.2194-1 et suivant du code de la commande publique notamment -2 précisant les modifications contractuelles autorisées

Considérant que des prestions complémentaires ont été demandées en fin de chantier.

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'évolution des travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste en Maison des Services. Il indique que des modifications sur les portes intérieures des cabinets médicaux et bureaux confidentiels ont été demandées pour que celles-ci soient isophoniques.

N° de marché : 2022-01-05

- Lot 05 MENUISERIE INTERIEUR BOIS : Titulaire : CREUSE AGENCEMENT

Montant initial du marché = 18 318.12 €HT

Objet de l'avenant : Portes isophoniques

Montant de l'avenant : 1319.08€ HT soit + 7.20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Publié le
ID : 023-212316806-20230228-20230722-DE

- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de travaux n°2022-[illegible]S lot 5 Menuiseries Extérieures Bois pour un montant de 1319.08€ HT soit +7.20%.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 28/02/2023
Publié, le 22/03/2023
Transmis, le 22/03/2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

MAIRIE DE SARDENT - 23 (CREUSE)

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 22/03/2023
Qualité : Maire